

65<sup>e</sup> Année — N° 48  
Le Numéro  
10 CENTIMES  
BUREAUX  
ET RÉDACTION:  
ROUBAIX, Grande-Rue, 71  
TOURCOING, rue Carnot, 33

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

# Journal Le Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65<sup>e</sup> Année — N° 48  
DIMANCHE  
15  
Février 1920  
Les ANNONCES  
et les ABONNEMENTS  
sont reçus  
71, Grande-Rue, ROUBAIX  
33, rue Carnot, TOURCOING

## LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

CHRONIQUE

### LA FIANCÉE

Tout en esquivant une casserole de cultré, Amanda, la cuisinière, se pencha vers elle et dit : « Tu n'as rien de mieux à me proposer que ça ? »  
C'est quelle pensée à son fiancé !  
« C'est la fiancée ! » dit-elle en montrant son état d'âme, ce qui lui avait valu le surnom de « la simplette », chose qui, d'ailleurs, ne la troublait en aucune façon.  
En ce moment, la bouche ouverte, la main droite brandissant un chiffon taché de brillant beige, elle paraissait plus bête que jamais.  
Elle rit, elle fredonne, astique vigoureusement, puis s'arrête soudain pour respirer à l'aise. Elle se penche vers elle-même dans ses doigts. Oh ! il est bien court, bien laconique, ce télégramme ! il porte simplement ces mots : « Arriverai ce soir, amitiés, Nestor ». Oui, mais... c'est de lui, c'est de son Nestor qu'elle attend depuis bientôt vingt-trois ans. Elle ne peut s'empêcher que de revivre les instants chers où il lui a fait l'aveu de son amour.  
Le temps n'a eu rien terni l'actualité de ces doux souvenirs.  
C'était à la noce d'une de ses cousines. Elle était demoiselle d'honneur, il était son cavalier. Déjà, pendant la messe de mariage, il lui avait bien semblé que Nestor le regardait parfois à la dérobée, elle en était troublée.  
Il est vrai qu'il était si beau avec ses cheveux bruns bouclés, sa moustache naissante, son air décidé et son habit à queue qui lui moulait les muscles. Elle se sentait remuée par l'admiration et la timidité. Elle s'était même surprise en train de se regarder furtivement dans une glace de poche pour voir si elle ne faisait pas trop piètre figure auprès d'un si joli d'homme. Le miroir l'avait vite rassurée... ses bonnes joues rouges, ses dents étincelantes et ses yeux pudiquement effarouchés étaient en la faveur de leur jeune propriétaire.  
Pendant le repas, elle avait senti la main de son voisin qui avait touché sa main et elle avait été profondément remuée. Pauvre Amanda ! elle n'était pas au bout de ses émotions. Pendant le bal, derrière les brunes de plus qui entouraient l'orchestre, il l'avait tendrement attirée et à mots saccadés lui avait déclaré sa flamme. Elle l'avait regardé avec une curiosité qui avait fait de la fiancée, éperdument éprise, dans ses bras. Ah ! quelle étreinte, elle en frissonnait encore !  
Malheureusement, il avait dû presque aussitôt partir au régiment, dans la colonie ; de temps à autre elle recevait des lettres datées de l'Annam, du Tonkin. Elle avait ainsi appris qu'il avait trouvé une situation lucrative à-bas et qu'il comptait prochainement revenir après fortune faite. Puis... plus rien... Elle avait pleuré, sangloté... en vain. Elle résolut de lui rester fidèle. Elle tint parole. Les cheveux blancs vinrent, mais son cœur, qui ne s'était jamais brûlé à la flamme de multiples amours, restait toujours jeune et ardent. Quel jour avait-elle fait pour ce Nestor qu'elle chérissait par-dessus tout...  
Et voici que ce matin, en revenant du marché, elle avait trouvé un télégramme à son nom. C'était de lui... il arrivait... après vingt-trois ans de séparation... le coup était rude... elle avait trépidé de joie et depuis ce moment ne pouvait plus rester en place... dans quelques minutes il pouvait être là...  
Un coup de sonnette... une chaise renversée... une porte ouverte... c'est lui... il la reconnaît : « Ma bonne Amanda, que je suis heureux de vous revoir... mais maintenant nous ne nous quitterons plus ; je vous ennuie sur le chemin, vous vivez avec nous et vous aidez ma femme à élever ses enfants... elle n'écouterait plus et les enfants silencieux coulaient de ses paupières à demi-fermées... Pauvre fille ! »  
Pierre Nix.

### ATTENTION À LA NOUVELLE HEURE

Dans la nuit de samedi à dimanche, les pendules ont dû être avancées d'une heure. Si vous n'avez pas pris cette précaution samedi soir, n'oubliez pas de la faire ce matin, pour ne pas arriver en retard d'une heure partout aujourd'hui, à la messe, à table, au spectacle.

### INFORMATIONS

**MORT DE L'ÉVÊQUE DE SAIGON**  
Dijon, 14 février. — Mgr Lucien Monsard, évêque de Saïgon, est décédé, après quelques jours de maladie, à 63 ans, à Dijon, le 13 février. Mgr Monsard était âgé de 63 ans ; il était originaire de Dampierre-sur-Doubs.  
**LA DÉMISSION DE M. LANSING**  
Washington, 14 février. — M. Lansing, ministre des Affaires étrangères, a donné sa démission qui a été acceptée.

### LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES DÉCISIONS PRISES PAR L'ASSEMBLÉE

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LE TESTAMENT DE Mlle GABY DESLYS

Paris, 14 février. — Le testament de Mlle Gaby Deslys a été ouvert.  
Mlle Gaby Deslys lègue l'usufruit de sa fortune à sa mère et à sa sœur, étant entendu qu'à la mort de celle-ci, les deux parts de la ville de Marseille, qui en disposera pour ses parents.  
Les bijoux de l'actrice seront immédiatement vendus et le produit de la vente ira aux pauvres de Marseille ; enfin, la villa que l'actrice possédait à Marseille devient la propriété de la ville, qui la transférera en hôpital pour les malades.

### CHOSSES & AUTRES

Vendredi 13.  
C'était avant-hier. Or, il ne s'est rien passé de particulièrement fâcheux. Les gens qui ont voyagé en chemin de fer, en autobus, en tramway, en voiture, n'ont pas eu à s'en repentir plus qu'à l'habitude.  
Mais les superstitions ont la vie dure, et celle-là est de celles qui résistent le plus. Combien de personnes intelligentes, éclairées, dégagées de tous préjugés, ne consentaient pas, pour un empire, à se mettre treize à table ! Le treize, le plus ancien et le plus répandu, est de celles qui résistent le plus. Combien de personnes intelligentes, éclairées, dégagées de tous préjugés, ne consentaient pas, pour un empire, à se mettre treize à table ! Le treize, le plus ancien et le plus répandu, est de celles qui résistent le plus. Combien de personnes intelligentes, éclairées, dégagées de tous préjugés, ne consentaient pas, pour un empire, à se mettre treize à table !

### LES TARIFS DE CHEMINS DE FER

Paris, 14 février. — Le Sénat, par 227 voix contre 31, a voté le relèvement des tarifs de chemins de fer, sans modification.

### LES « Femmes françaises »

Paris, 14 février. — Le Conseil national des « Femmes françaises » s'est associé à la campagne menée par diverses sociétés féminines contre les modes actuelles, inconvenantes et humides.  
Au cours de son assemblée statutaire, il a été décidé de poursuivre ses campagnes en faveur de la nationalité de la femme mariée ; de la création de postes d'infirmières scolaires ; de l'établissement de bains-douches dans toutes les écoles de France ; de l'admission des femmes à toutes les fonctions publiques, au même titre que les hommes ; et, enfin, du suffrage féminin (ratification par le Sénat de la loi du 20 mai 1919).

### LES QUOTIDIENNES

COMMENT ILS RESPECTENT LES CLAUSES DU TRAITÉ  
La mauvaise volonté que met l'Allemagne à livrer les coupables réclamés par les Alliés n'est que la manifestation d'une ligne de conduite bien arrêtée. Il n'est que trop certain que le gouvernement allemand a décidé de n'exécuter le traité que contraint et forcé et qu'il prend prétexte de tout pour retarder indéfiniment la mise en vigueur de la plupart des clauses et pour chercher à obtenir d'avantageuses modifications.  
La liste des infractions de l'Allemagne antérieures à la signature du traité est longue. Voici quelques-unes des plus marquantes enregistrées depuis le 9 juillet dernier, c'est-à-dire depuis la ratification par le Parlement, à Berlin, le 28 septembre.  
1° Des dirigeables qui devaient être remis aux Alliés ont été démontés et détruits ; 2° Dans le Brandebourg, les associations d'anciens soldats ont échangé leurs vieux fusils pour des fusils neufs ; 3° Le gouvernement prétend ne pouvoir livrer aux Alliés qu'évacuer les pays envahis ; 4° Tentatives d'empêchement de l'expédition en Haute-Silésie, par l'introduction devant la Diète prussienne d'un projet d'autonomie provinciale sous la suzeraineté de la Prusse ; 5° Fomentation de troubles dans la Silésie dans, afin de se donner le prétexte de s'y envoyer des troupes ; 6° 11 novembre. — Rappel à l'Allemagne que tous les termes de l'armistice ne sont pas encore exécutés ; 7° Notification des points précis où l'Allemagne avait enfreint les conditions de l'armistice et dont voici les principales : a) Non remise de wagons et de locomotives ; b) Non remboursement de l'argent et des valeurs volés en pays envahis ; c) Coulage de l'U-48 au large de Forl ; d) Sabotage de la flotte au Scapa-Flow ; e) Non restitution d'œuvres d'art à la France et à la Belgique ; f) Non renvoi à la France du matériel industriel ; g) Non remise des navires marchands ; h) Rupture de l'engagement de ne pas exporter de matériel de guerre ; 8° 9 novembre. — Il y a encore 1 million 200.000 hommes sous les armes en Allemagne ; 9° Manifestations d'insubordination à Berlin ; D'autre part, on sait qu'au lieu d'exiger tout le charbon que l'Allemagne s'était engagée à livrer, le gouvernement français avait consenti, en août dernier à réduire la quantité à 1 million 600.000 tonnes par mois. Or, il est certain que les Allemands n'en livrent que 300.000 tonnes, soit moins que le cinquième ; 10° M. Millerand, dans sa déclaration ministérielle, a promis la stricte exécution du traité de paix. Nous attendons. Comme le disait hier le nouveau président de la Chambre des Députés, « l'heure n'est plus à l'éloquence, l'heure est aux actes ». Le pays, inquiet de l'attitude inconcevable de l'Allemagne vis-à-vis du traité, attend des actes.  
Maurice Aubert.

### LES CONGRÈS

**L'Association amicale des Préposés en chef des Octrois se transforme en Syndicat**  
Paris, 14 février. — Le Congrès de l'Association amicale des préposés en chef des octrois de France, s'est ouvert, ce matin, sous la présidence de M. Tristan, directeur de l'octroi de Marseille.  
Environ 150 préposés étaient présents. Parmi eux citons ceux de Lille, Toulouse, Amiens, Calais, Valenciennes, Saint-Etienne, Nantes, Reims, Nice, Toulon, Angoulême, Poitiers, Le Havre et Grenoble.  
Le Congrès a voté la transformation de l'Association amicale en Syndicat, qui sera affilié à la Fédération des fonctionnaires de l'Etat.  
D'autre part, le Congrès a décidé de poursuivre jusqu'à entière satisfaction, la réglementation du traitement des préposés en chef à un même titre que celui des receveurs municipaux.  
En outre, les préposés en chef demandent la révision de la loi de 1855 concernant les fonctions civiles.  
Enfin, il insiste sur le vote, adopté l'an dernier, au sujet des garanties à accorder en cas de suspension, à l'égard des agents des octrois sans aucune distinction.

### LES « Prévoyants de l'Avenir »

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES « Prévoyants de l'Avenir »

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES « Prévoyants de l'Avenir »

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES « Prévoyants de l'Avenir »

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES « Prévoyants de l'Avenir »

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES « Prévoyants de l'Avenir »

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### LES « Prévoyants de l'Avenir »

Paris, 14 février. — Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a tenu, ce matin, sa troisième séance plénière, sous la présidence de M. Pouille, sénateur.  
La discussion du projet concernant la modification de la rente, était l'objet de la séance du Congrès.  
M. Jacquemont, délégué d' Eure-et-Loire a présenté au Congrès les conclusions de la commission.  
Le Congrès des « Prévoyants de l'Avenir » a adopté, à l'unanimité :  
1° Le maintien du statut quo et l'accession à la rente définitive à 60 ans, avec faculté de prolonger son stage au-delà de cet âge ;  
2° Suppression pour les nouveaux adhérents de la pension d'attente et droit à la pension définitive à partir de 50 ans.  
La séance de clôture des « Prévoyants de l'Avenir » aura lieu l'après-midi, à 14 h. 30.

### Une Association amicale

des Croix de guerre 1914-18  
Paris, 14 février. — Une Association amicale des Croix de Guerre 1914-1919, vient d'être constituée avec l'approbation du Ministre de la Guerre, et placée sous le haut patronage de M. Paul Deschanel, président de la République et de hautes personnalités militaires et civiles.  
Créée dans un but d'union patriotique matérielle et morale, entre tous ceux qui furent les héros de la Croix de Guerre, l'association amicale des Croix de Guerre constituera le livre d'or du poilu de France offert à la reconnaissance nationale.

### LES TARIFS DE CHEMINS DE FER

Paris, 14 février. — Le Sénat, par 227 voix contre 31, a voté le relèvement des tarifs de chemins de fer, sans modification.

### LES « Femmes françaises »

Paris, 14 février. — Le Conseil national des « Femmes françaises » s'est associé à la campagne menée par diverses sociétés féminines contre les modes actuelles, inconvenantes et humides.  
Au cours de son assemblée statutaire, il a été décidé de poursuivre ses campagnes en faveur de la nationalité de la femme mariée ; de la création de postes d'infirmières scolaires ; de l'établissement de bains-douches dans toutes les écoles de France ; de l'admission des femmes à toutes les fonctions publiques, au même titre que les hommes ; et, enfin, du suffrage féminin (ratification par le Sénat de la loi du 20 mai 1919).

### LES QUOTIDIENNES

COMMENT ILS RESPECTENT LES CLAUSES DU TRAITÉ  
La mauvaise volonté que met l'Allemagne à livrer les coupables réclamés par les Alliés n'est que la manifestation d'une ligne de conduite bien arrêtée. Il n'est que trop certain que le gouvernement allemand a décidé de n'exécuter le traité que contraint et forcé et qu'il prend prétexte de tout pour retarder indéfiniment la mise en vigueur de la plupart des clauses et pour chercher à obtenir d'avantageuses modifications.  
La liste des infractions de l'Allemagne antérieures à la signature du traité est longue. Voici quelques-unes des plus marquantes enregistrées depuis le 9 juillet dernier, c'est-à-dire depuis la ratification par le Parlement, à Berlin, le 28 septembre.  
1° Des dirigeables qui devaient être remis aux Alliés ont été démontés et détruits ; 2° Dans le Brandebourg, les associations d'anciens soldats ont échangé leurs vieux fusils pour des fusils neufs ; 3° Le gouvernement prétend ne pouvoir livrer aux Alliés qu'évacuer les pays envahis ; 4° Tentatives d'empêchement de l'expédition en Haute-Silésie, par l'introduction devant la Diète prussienne d'un projet d'autonomie provinciale sous la suzeraineté de la Prusse ; 5° Fomentation de troubles dans la Silésie dans, afin de se donner le prétexte de s'y envoyer des troupes ; 6° 11 novembre. — Rappel à l'Allemagne que tous les termes de l'armistice ne sont pas encore exécutés ; 7° Notification des points précis où l'Allemagne avait enfreint les conditions de l'armistice et dont voici les principales : a) Non remise de wagons et de locomotives ; b) Non remboursement de l'argent et des valeurs volés en pays envahis ; c) Coulage de l'U-48 au large de Forl ; d) Sabotage de la flotte au Scapa-Flow ; e) Non restitution d'œuvres d'art à la France et à la Belgique ; f) Non renvoi à la France du matériel industriel ; g) Non remise des navires marchands ; h) Rupture de l'engagement de ne pas exporter de matériel de guerre ; 8° 9 novembre. — Il y a encore 1 million 200.000 hommes sous les armes en Allemagne ; 9° Manifestations d'insubordination à Berlin ; D'autre part, on sait qu'au lieu d'exiger tout le charbon que l'Allemagne s'était engagée à livrer, le gouvernement français avait consenti, en août dernier à réduire la quantité à 1 million 600.000 tonnes par mois. Or, il est certain que les Allemands n'en livrent que 300.000 tonnes, soit moins que le cinquième ; 10° M. Millerand, dans sa déclaration ministérielle, a promis la stricte exécution du traité de paix. Nous attendons. Comme le disait hier le nouveau président de la Chambre des Députés, « l'heure n'est plus à l'éloquence, l'heure est aux actes ». Le pays, inquiet de l'attitude inconcevable de l'Allemagne vis-à-vis du traité, attend des actes.  
Maurice Aubert.

### LES QUOTIDIENNES

COMMENT ILS RESPECTENT LES CLAUSES DU TRAITÉ  
La mauvaise volonté que met l'Allemagne à livrer les coupables réclamés par les Alliés n'est que la manifestation d'une ligne de conduite bien arrêtée. Il n'est que trop certain que le gouvernement allemand a décidé de n'exécuter le traité que contraint et forcé et qu'il prend prétexte de tout pour retarder indéfiniment la mise en vigueur de la plupart des clauses et pour chercher à obtenir d'avantageuses modifications.  
La liste des infractions de l'Allemagne antérieures à la signature du traité est longue. Voici quelques-unes des plus marquantes enregistrées depuis le 9 juillet dernier, c'est-à-dire depuis la ratification par le Parlement, à Berlin, le 28 septembre.  
1° Des dirigeables qui devaient être remis aux Alliés ont été démontés et détruits ; 2° Dans le Brandebourg, les associations d'anciens soldats ont échangé leurs vieux fusils pour des fusils neufs ; 3° Le gouvernement prétend ne pouvoir livrer aux Alliés qu'évacuer les pays envahis ; 4° Tentatives d'empêchement de l'expédition en Haute-Silésie, par l'introduction devant la Diète prussienne d'un projet d'autonomie provinciale sous la suzeraineté de la Prusse ; 5° Fomentation de troubles dans la Silésie dans, afin de se donner le prétexte de s'y envoyer des troupes ; 6° 11 novembre. — Rappel à l'Allemagne que tous les termes de l'armistice ne sont pas encore exécutés ; 7° Notification des points précis où l'Allemagne avait enfreint les conditions de l'armistice et dont voici les principales : a) Non remise de wagons et de locomotives ; b) Non remboursement de l'argent et des valeurs volés en pays envahis ; c) Coulage de l'U-48 au large de Forl ; d) Sabotage de la flotte au Scapa-Flow ; e) Non restitution d'œuvres d'art à la France et à la Belgique ; f) Non renvoi à la France du matériel industriel ; g) Non remise des navires marchands ; h) Rupture de l'engagement de ne pas exporter de matériel de guerre ; 8° 9 novembre. — Il y a encore 1 million 200.000 hommes sous les armes en Allemagne ; 9° Manifestations d'insubordination à Berlin ; D'autre part, on sait qu'au lieu d'exiger tout le charbon que l'Allemagne s'était engagée à livrer, le gouvernement français avait consenti, en août dernier à réduire la quantité à 1 million 600.000 tonnes par mois. Or, il est certain que les Allemands n'en livrent que 300.000 tonnes, soit moins que le cinquième ; 10° M. Millerand, dans sa déclaration ministérielle, a promis la stricte exécution du traité de paix. Nous attendons. Comme le disait hier le nouveau président de la Chambre des Députés, « l'heure n'est plus à l'éloquence, l'heure est aux actes ». Le pays, inquiet de l'attitude inconcevable de l'Allemagne vis-à-vis du traité, attend des actes.  
Maurice Aubert.

### LES QUOTIDIENNES

COMMENT ILS RESPECTENT LES CLAUSES DU TRAITÉ  
La mauvaise volonté que met l'Allemagne à livrer les coupables réclamés par les Alliés n'est que la manifestation d'une ligne de conduite bien arrêtée. Il n'est que trop certain que le gouvernement allemand a décidé de n'exécuter le traité que contraint et forcé et qu'il prend prétexte de tout pour retarder indéfiniment la mise en vigueur de la plupart des clauses et pour chercher à obtenir d'avantageuses modifications.  
La liste des infractions de l'Allemagne antérieures à la signature du traité est longue. Voici quelques-unes des plus marquantes enregistrées depuis le 9 juillet dernier, c'est-à-dire depuis la ratification par le Parlement, à Berlin, le 28 septembre.  
1° Des dirigeables qui devaient être remis aux Alliés ont été démontés et détruits ; 2° Dans le Brandebourg, les associations d'anciens soldats ont échangé leurs vieux fusils pour des fusils neufs ; 3° Le gouvernement prétend ne pouvoir livrer aux Alliés qu'évacuer les pays envahis ; 4° Tentatives d'empêchement de l'expédition en Haute-Silésie, par l'introduction devant la Diète prussienne d'un projet d'autonomie provinciale sous la suzeraineté de la Prusse ; 5° Fomentation de troubles dans la Silésie dans, afin de se donner le prétexte de s'y envoyer des troupes ; 6° 11 novembre. — Rappel à l'Allemagne que tous les termes de l'armistice ne sont pas encore exécutés ; 7° Notification des points précis où l'Allemagne avait enfreint les conditions de l'armistice et dont voici les principales : a) Non remise de wagons et de locomotives ; b) Non remboursement de l'argent et des valeurs volés en pays envahis ; c) Coulage de l'U-48 au large de Forl ; d) Sabotage de la flotte au Scapa-Flow ; e) Non restitution d'œuvres d'art à la France et à la Belgique ; f) Non renvoi à la France du matériel industriel ; g) Non remise des navires marchands ; h) Rupture de l'engagement de ne pas exporter de matériel de guerre ; 8° 9 novembre. — Il y a encore 1 million 200.000 hommes sous les armes en Allemagne ; 9° Manifestations d'insubordination à Berlin ; D'autre part, on sait qu'au lieu d'exiger tout le charbon que l'Allemagne s'était engagée à livrer, le gouvernement français avait consenti, en août dernier à réduire la quantité à 1 million 600.000 tonnes par mois. Or, il est certain que les Allemands n'en livrent que 300.000 tonnes, soit moins que le cinquième ; 10° M. Millerand, dans sa déclaration ministérielle, a promis la stricte exécution du traité de paix. Nous attendons. Comme le disait hier le nouveau président de la Chambre des Députés, « l'heure n'est plus à l'éloquence, l'heure est aux actes ». Le pays, inquiet de l'attitude inconcevable de l'Allemagne vis-à-vis du traité, attend des actes.  
Maurice Aubert.

### LES QUOTIDIENNES

COMMENT ILS RESPECTENT LES CLAUSES DU TRAITÉ  
La mauvaise volonté que met l'Allemagne à livrer les coupables réclamés par les Alliés n'est que la manifestation d'une ligne de conduite bien arrêtée. Il n'est que trop certain que le gouvernement allemand a décidé de n'exécuter le traité que contraint et forcé et qu'il prend prétexte de tout pour retarder indéfiniment la mise en vigueur de la plupart des clauses et pour chercher à obtenir d'avantageuses modifications.  
La liste des infractions de l'Allemagne antérieures à la signature du traité est longue. Voici quelques-unes des plus marquantes enregistrées depuis le 9 juillet dernier, c'est-à-dire depuis la ratification par le Parlement, à Berlin, le 28 septembre.  
1° Des dirigeables qui devaient être remis aux Alliés ont été démontés et détruits ; 2° Dans le Brandebourg, les associations d'anciens soldats ont échangé leurs vieux fusils pour des fusils neufs ; 3° Le gouvernement prétend ne pouvoir livrer aux Alliés qu'évacuer les pays envahis ; 4° Tentatives d'empêchement de l'expédition en Haute-Silésie, par l'introduction devant la Diète prussienne d'un projet d'autonomie provinciale sous la suzeraineté de la Prusse ; 5° Fomentation de troubles dans la Silésie dans, afin de se donner le prétexte de s'y envoyer des troupes ; 6° 11 novembre. — Rappel à l'Allemagne que tous les termes de l'armistice ne sont pas encore exécutés ; 7° Notification des points précis où l'Allemagne avait enfreint les conditions de l'armistice et dont voici les principales : a) Non remise de wagons et de locomotives ; b) Non remboursement de l'argent et des valeurs volés en pays envahis ; c) Coulage de l'U-48 au large de Forl ; d) Sabotage de la flotte au Scapa-Flow ; e) Non restitution d'œuvres d'art à la France et à la Belgique ; f) Non renvoi à la France du matériel industriel ; g) Non remise des navires marchands ; h) Rupture de l'engagement de ne pas exporter de matériel de guerre ; 8° 9 novembre. — Il y a encore 1 million 200.000 hommes sous les armes en Allemagne ; 9° Manifestations d'insubordination à Berlin ; D'autre part, on sait qu'au lieu d'exiger tout le charbon que l'Allemagne s'était engagée à livrer, le gouvernement français avait consenti, en août dernier à réduire la quantité à 1 million 600.000 tonnes par mois. Or, il est certain que les Allemands n'en livrent que 300.000 tonnes, soit moins que le cinquième ; 10° M. Millerand, dans sa déclaration ministérielle, a promis la stricte exécution du traité de paix. Nous attendons. Comme le disait hier le nouveau président de la Chambre des Députés, « l'heure n'est plus à l'éloquence, l'heure est aux actes ». Le pays, inquiet de l'attitude inconcevable de l'Allemagne vis-à-vis du traité, attend des actes.  
Maurice Aubert.

### LES QUOTIDIENNES

COMMENT ILS RESPECTENT LES CLAUSES DU TRAITÉ  
La mauvaise volonté que met l'Allemagne à livrer les coupables réclamés par les Alliés n'est que la manifestation d'une ligne de conduite bien arrêtée. Il n'est que trop certain que le gouvernement allemand a décidé de n'exécuter le traité que contraint et forcé et qu'il prend prétexte de tout pour retarder indéfiniment la mise en vigueur de la plupart des clauses et pour chercher à obtenir d'avantageuses modifications.  
La liste des infractions de l'Allemagne antérieures à la signature du traité est longue. Voici quelques-unes des plus marquantes enregistrées depuis le 9 juillet dernier, c'est-à-dire depuis la ratification par le Parlement, à Berlin, le 28 septembre.  
1° Des dirigeables qui devaient être remis aux Alliés ont été démontés et détruits ; 2° Dans le Brandebourg, les associations d'anciens soldats ont échangé leurs vieux fusils pour des fusils neufs ; 3° Le gouvernement prétend ne pouvoir livrer aux Alliés qu'évacuer les pays envahis ; 4° Tentatives d'empêchement de l'expédition en Haute-Silésie, par l'introduction devant la Diète prussienne d'un projet d'autonomie provinciale sous la suzeraineté de la Prusse ; 5° Fomentation de troubles dans la Silésie dans, afin de se donner le prétexte de s'y envoyer des troupes ; 6° 11 novembre. — Rappel à l'Allemagne que tous les termes